



ÉDITO

Chère Madame, Cher Monsieur,

Depuis le début du confinement et en l'absence d'installation du nouveau conseil municipal, nous avons fait le choix de travailler en binôme dans la gestion de cette crise sanitaire à travers des réunions régulières de l'ensemble des chefs de services, en présentiel et/ou conférences téléphoniques.

La ville applique et relaie les directives nationales :

- Fermeture d'équipements communaux : salles de sport, structures jeunesse, équipements culturels.
- Rappel des consignes nationales : les déplacements doivent être limités et la distanciation sociale respectée.

De plus, nous avons réaffirmé nos priorités :

- Maintien des services visant à la prise en charge des plus fragiles d'entre nous : service d'aide à domicile, aide alimentaire aux personnes les plus démunies,
- Restauration scolaire et accueil périscolaire pour les enfants des personnels soignants,
- Diversification des moyens de communication visant à mieux vous informer.

Ce numéro spécial d'ActuaCité a pour objectif de recenser toutes les actions menées jusqu'à maintenant. Nous continuons, chaque jour, à adapter nos actions et organisations.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui, par leurs actions, participent à la lutte contre le virus, l'ensemble des agents municipaux qui participent à la continuité du service public, que ce soit en présentiel ou en télétravail.

Jean-Marie Masson Karine Bendjebara-Blais

ActuaCité - Numéro spécial  
Magazine d'informations municipales  
Esplanade de Pattensen - 76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf  
www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Directeur de la publication : Jean-Marie Masson  
Responsable de la rédaction : Jean-Michel Pérol  
Rédaction / Réalisation : Stéphanie Fermanel  
servicecommunication@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr

Impression : Imprimerie Delatre & Fils  
ISSN : 0999-8322 - Tirage : 4 200 exemplaires



## PANDÉMIE COVID-19

# Vos services municipaux mobilisés pour assurer la continuité des services

Depuis la mise en place du confinement, les services de la Ville se sont réorganisés pour aider au mieux les Saint-Aubinois.

## Services municipaux : accueil du public

### Durant la période de confinement :

Les locaux de la mairie sont fermés au public. L'accueil de l'Hôtel de Ville est joignable aux heures d'ouverture habituelles pour assurer :

- les déclarations de naissances et de décès auprès de l'État Civil. Déclarations sur rendez-vous en appelant le 06 47 48 46 16 ou le 07 84 10 79 69.
- les urgences sociales. Une permanence téléphonique est assurée par le CCAS uniquement dans le cadre du service d'aide et d'accompagnement à domicile et des urgences sociales. Pour contacter la permanence du CCAS, composez 02 35 81 96 66.

**Tous les autres services continuent à fonctionner pour les affaires courantes mais sans accueil du public.** Pour toute démarche (état-civil, administration générale, affaires scolaire, urbanisme, etc), contactez le service concerné par mail ou par courrier. Vos demandes seront traitées par degré d'urgence.

### A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :

Afin de limiter la propagation du virus, la municipalité vous invite, pour toutes vos démarches, à joindre les services par téléphone, par e-mail ou par courrier. Afin de limiter le nombre de personnes accueillies et pour respecter les distances de sécurité, la porte de la mairie restera fermée.

Pour vos démarches nécessitant un rendez-vous, contactez le service concerné qui vous proposera un jour et horaire pour votre venue. La mise en place de guichets anti-postillons et la désinfection des locaux permettront d'assurer les rendez-vous indispensables.

### Pour contacter les services :

- **Bureau du Maire et direction générale :**  
monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.01.84.
- **État-civil :**  
etatcivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.01.84.
- **Service social / CCAS / SAAD :**  
servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.96.66.
- **Service Technique :**  
servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ; urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.97.51.
- **Éducation, Jeunesse, Culture, Sport :**  
serviceculturel@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr ; serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.75.52.
- **Comptabilité :**  
servicecomptabilite@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr - Tél : 02.35.81.01.84

Rappel des horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le samedi uniquement pour les déclarations de naissances et décès de 10h à 12h.

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

COVID-19



## Etat-civil

### **Durant la période de confinement :**

Les demandes sont traitées en fonction des urgences uniquement par mail à [etatscivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:etatscivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

### **A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Le service vous invite à limiter les déplacements et à favoriser les demandes par mail, courrier ou téléphone. Des rendez-vous pourront être pris en contactant le service à [etatscivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:etatscivil@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.01.84.

## Cimetière

Le cimetière est accessible par l'entrée piéton uniquement. Nous vous invitons à la plus grande prudence et au respect des gestes barrières pour vous protéger, vous et vos proches.

Horaires du cimetière : du lundi au dimanche de 8h30 à 17h45.

Les services funéraires seront limités à 20 personnes.

## Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Pendant l'épidémie, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile fonctionne de manière restreinte. Les interventions sont maintenues pour les personnes dépendantes (toilette, repas, lever/coucher, ...). Les auxiliaires de vie sont dotées en matériel de protection (masques, gants, surblouses, lunettes, charlottes) afin de préserver les bénéficiaires et les agents. Elles ont également été informées par un médecin et une infirmière sur la pandémie, les recommandations à appliquer et la bonne utilisation du matériel de protection.

## Personnes vulnérables et isolées

Depuis le début de la crise sanitaire, les Saint-Aubinois inscrits sur le Fichier des Personnes Vulnérables ont été contactés à plusieurs reprises, de même que les personnes qui ont été identifiées comme isolées dans le cadre du dispositif Rencontre'Aînés.

A chaque appel, les professionnels du CCAS s'assurent que ces personnes ne souffrent pas de problèmes de santé, évaluent comment la personne supporte le confinement, et les accom-

pagnent dans leur organisation pour passer au mieux cet épisode.

Tout Saint-Aubinois de plus de 65 ans (60 pour les personnes reconnues comme inaptes au travail) ou porteur d'un handicap peut demander à être inscrit sur ce fichier et bénéficier du suivi du CCAS en cas de crise sanitaire (canicule, épidémie, ...). Pour cela, contactez le 02.35.81.96.66 à tout moment de l'année.

Un partenariat entre la Ville et l'association Unité Mobile de Premier Secours (UMPS76), basée à Caudebec-lès-Elbeuf, a par ailleurs permis de mettre en place des visites à domicile et un portage de courses pour les personnes identifiées comme isolées, dépendantes ou fragiles.

## Action sociale

Les demandes relevant d'un besoin d'aide sociale ou alimentaire sont reçues par les travailleurs sociaux, qui peuvent réaliser un entretien téléphonique d'évaluation. Une aide financière ou alimentaire peut être attribuée par la commission sociale du CCAS.

Le courrier des personnes bénéficiant d'une domiciliation continue d'être distribué, les mardi matin (10h-11h) et jeudi après-midi (14h-15h).

## Banque alimentaire

### **Durant la période de confinement :**

En l'absence de distribution depuis le début du confinement, le CCAS a octroyé une aide exceptionnelle sous forme de bons alimentaires à toutes les familles bénéficiaires, afin de compenser l'absence de colis et éviter toute situation d'urgence.

### **A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Les distributions alimentaires assurées par la Société Saint-Vincent ont repris le 29 avril (renseignements auprès du CCAS : 02.35.81.96.66.).

## Courses alimentaires

### **Durant la période de confinement :**

Pour toute sortie pour effectuer des achats de première nécessité, vous devez être muni de votre attestation. Pour les personnes vulnérables et/ou isolées, vous pouvez contacter le CCAS qui vous pourra vous proposer une solution de portage pour vos approvisionnements de base. Les personnes vulnérables et isolées sont invitées à se manifester et à s'inscrire sur la liste tenue par le CCAS.

### **A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Pour les personnes fragiles, limitez vos sorties. Pour les personnes vulnérables et/ou isolées, contactez le CCAS par mail à [servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:servicesocial@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.96.66.

## Scolarité des élèves

### **Durant la période de confinement :**

Dans le cadre des mesures gouvernementales, l'accueil des enfants du personnel soignant et assimilé a été défini par l'Inspectrice de l'Education Nationale et la Municipalité :

- En semaine : les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis sur un seul site : Groupe scolaire Marcel Touchard. Deux enseignants présents par jour dans l'école. Roulement prévu sur 4 jours. Garderie : de 7h30 à 18h. Restauration assurée par la mairie sur le site. Lieux désinfectés.
- Le mercredi : les enfants sont accueillis sur le site de l'accueil de loisirs L'Escapade.

Nous vous rappelons que cet accueil est EXCLUSIVEMENT réservé aux enfants du personnel soignant et assimilé. Présentation de la carte professionnelle ou d'un justificatif de l'employeur nécessaire.

### **A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Le Gouvernement a annoncé une reprise des cours progressive pour les élèves à compter de la date du déconfinement. La municipalité a pris les mesures sanitaires pour préparer les locaux des écoles maternelles et élémentaires et accompagner au mieux la reprise.

Les services d'accueil périscolaire et de restauration scolaire seront réactivés pour accompagner la reprise des cours.

Pour les dernières informations, nous vous invitons à consulter le portail famille : <https://portail-sae.ciril.net/>

## Inscriptions scolaires rentrée 2020-2021

Ces inscriptions concernent uniquement les enfants entrant en petite section de maternelle, en CP ainsi que les nouveaux arrivants (toutes classes).

Dans le contexte actuel l'inscription scolaire par mail est privilégiée.

Documents à transmettre : Livret de famille - Justificatif de domicile de moins de 3 mois, date d'édition faisant foi (quittance de loyer non manuscrite, EDF, Eau, etc.....) - Copie des vaccins de l'enfant - Numéro d'allocataire CAF - Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 - les numéros de téléphone des 2 parents - En cas de séparation ou de divorce : le Jugement du Tribunal indiquant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et fixant la résidence principale de l'enfant.

Le certificat d'inscription vous sera retourné par mail. Les modalités d'inscription auprès des directeurs des écoles vous seront transmises par mail ou consultables sur internet ("portail famille" de la mairie ou sites des écoles)

Pour toute question, contactez le service éducation à [serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.75.52

## Dérogations scolaires

Pour les demandes de dérogation, le dossier à compléter peut être adressé, sur demande, par mail aux familles pour être complété et retourné au service Éducation. Rappel de la procédure par mail avant le 4 mai 2020 (dépôt possible dans la boîte aux lettres du service jeunesse ou par courrier). Exceptionnellement, des rendez-vous pourront être programmés en Mairie, au Service Éducation.

Pour toute question, contactez le service éducation à [serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:serviceeducation@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.75.52.

## Structures "jeunesse"

### Haltes-garderies municipales

**Durant la période de confinement :** Les deux haltes-garderies, Le Jardin des Lutins (Foudriots) et La Parent' Aïse (Novales) n'accueillent pas d'enfants pendant toute la durée du confinement.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

La réouverture de ces deux structures ne se fera que si les conditions d'accueil en toute sécurité le permettent. Les familles des enfants inscrits seront averties directement par les responsables de structures de la date et des modalités de reprise du service.

### Accueil de loisirs L'Escapade

**Durant la période de confinement :** Le fonctionnement de l'accueil de loi-

sirs L'Escapade est suspendu pendant toute la durée du confinement. Seuls les enfants des personnels soignants et assimilés sont accueillis pour leur permettre d'assurer la continuité de leur service.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Réouverture de l'accueil de loisirs avec un service garantissant la sécurité sanitaire des enfants accueillis. Les inscriptions seront limitées à la capacité d'accueil permettant un fonctionnement en toute sécurité.

### La Gribane (11-17 ans)

**Durant la période de confinement :**

L'accueil collectif des jeunes est suspendu pendant toute la durée du confinement.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

La réouverture sera annoncée par voie de presse et par les panneaux lumineux dès reprise du service garantissant la sécurité sanitaire des jeunes accueillis.

### Le Point-Virgule (17-25 ans)

**Durant la période de confinement :**

L'équipe du Point-Virgule intervient dans le cadre d'un travail de rue pour sensibiliser les habitants du quartier Fleurs/Feugrais sur les consignes de sécurité tous les jours en fin d'après-midi et en soirée. L'accueil individuel est maintenu en fonction des situations d'urgence.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

La réouverture sera annoncée par voie de presse et par les panneaux lumineux dès reprise du service garantissant la sécurité sanitaire des jeunes accueillis.

### Ludothèque

**Durant la période de confinement :** Fermeture de l'accueil du public.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

La réouverture est sujette à la mise en place d'un service garantissant la sécurité sanitaire des familles accueillies.

## Urbanisme

**Durant la période de confinement :**

Toutes les demandes (dépôts de permis, autorisations de travaux, etc) continuent à être traitées uniquement par mail, courrier ou téléphone (pas de rendez-vous sur place).

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Le service vous invite à continuer de faire vos demandes par mail, courrier ou téléphone. Des rendez-vous pourront être pris en contactant le service à [urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:urbanisme@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.97.44.

## Services techniques

**Durant la période de confinement :**

Les demandes et signalements divers sont traités en fonction des urgences uniquement par mail à : [servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Le service vous invite à limiter les déplacements et à favoriser les demandes par mail, courrier ou téléphone. Des rendez-vous pourront être pris en contactant le service à [servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:servicetechnique@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou au 02.35.81.97.51.

## Animations municipales

La tenue des événements municipaux prévus jusqu'à la fin juin est, par mesure de précaution, annulée ou reportée.

Concernant les manifestations patriotiques, la cérémonie commémorative du 8 mai (75<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire) ne pourra se tenir dans les conditions habituelles. La population ne pourra pas assister à la commémoration mais est invitée à s'associer en pavoisant balcons et fenêtres.

## Médiathèque

**Durant la période de confinement :**

La médiathèque L'Odyssée est fermée mais propose un accès à de nombreuses ressources en ligne via le site du Réseau des Médiathèques du Territoire Elbeuvien ainsi qu'un service minimum de portage à domicile. Vous pouvez faire vos demandes par téléphone le jeudi matin de 9h à 12h au 02 35 78 13 93 ou par mail à l'adresse suivante : [bibliotheque\\_confinement@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:bibliotheque_confinement@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

Les délais des prêts de documents en cours ont été prolongés jusqu'à la fin du confinement.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Reprise de l'activité via différentes

solutions alternatives : portage à domicile pour les personnes vulnérables, système de drive, etc. Pour connaître les modalités les plus adaptées à votre situation, contactez l'équipe de la médiathèque par mail à [bibliotheque\\_confinement@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:bibliotheque_confinement@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr) ou par téléphone au 02.35.78.13.93.

Retrouvez toutes les infos sur le site [www.rmte.fr](http://www.rmte.fr)

## Jardins ouvriers

La Préfecture autorise les personnes ayant un jardin ouvrier à s'y rendre selon les modalités suivantes :

- Jours : du lundi au dimanche
- Horaires : de 8h à 12h dans la limite de 2h consécutives
- Une seule personne par parcelle

Jusqu'au déconfinement, vous munir de votre carte de parcelle, de votre carte d'identité et de votre attestation de sortie (cocher la case 2).

## Réouverture des commerces et entreprises

Afin de répondre aux questions des chefs d'entreprises et commerçants sur les conditions de reprise de leur activité, la CCI Rouen Métropole a mis en place une ligne directe d'appel. Votre interlocuteur pourra vous renseigner sur les conditions d'ouverture dans le respect des consignes de sécurité imposées pendant et après le confinement afin de garantir la sécurité de vos salariés et de vos clients (adaptation du lieu d'exercice, nouveaux modes de développement de votre activité, ...)

En fonction de votre corps de métier, la CCI vous fournira une "Fiche métier" détaillant les mesures à mettre en place et pourra vous aiguiller vers les interlocuteurs les plus à même de vous guider dans la reprise de votre activité.

CCI Rouen Métropole : 02 32 100 520

## Masques

Le port du masque est considéré comme un moyen complémentaire aux gestes barrières qui restent le seul moyen d'assurer votre protection et celles des autres. Le port du masque empêche les postillons d'atteindre vos interlocuteurs ou de contaminer objets et surfaces.

**Durant la période de confinement :**  
Port du masque optionnel.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

**taire majeure :**

Le port du masque est conseillé pour la population (sauf petits enfants) et obligatoire lors de l'utilisation des transports en commun.

L'approvisionnement suffisant des pharmacies et commerces en masques pour le 11 mai a été annoncé par le Gouvernement. La Métropole a accordé 1 masque en tissu par habitant. Ces masques seront disponibles pour la mairie en 2 temps : un premier retrait de 1600 masques prévu entre le 8 et le 9 mai, le solde le 22 mai. Dans ces conditions, la municipalité équipera prioritairement les personnes âgées et vulnérables (distribution par boîlage dès réception) puis le reste de la population (retrait en points de distribution dès livraison en présentant une pièce d'identité, un justificatif de domicile et un justificatif officiel de composition de la famille (avis d'imposition)). Les lieux précis sont en cours de définition (très probablement à l'identique des bureaux de vote). L'information des lieux et horaires précis se fera via les panneaux lumineux, affichage dans les commerces, site internet, presse locale, ...

Un tutoriel pour réaliser vous même votre masque en tissu est disponible sur le site de la ville [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr/](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr/)

## Transports et déplacements

**Durant la période de confinement :**

Les déplacements sont interdits sauf dérogations (déplacements professionnels, achats de fourniture de première nécessité, consultations médicales et soins, assistance aux personnes vulnérables, activité physique, convocation judiciaire ou administrative, mission d'intérêt général).

Fonctionnement des transports bus et train en service restreint.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Déplacements autorisés MAIS limitation des déplacements entre départements et régions. Les déplacements à plus de 100 kilomètres du domicile ne seront possibles que pour motif impérieux, familial ou professionnel et soumis à une attestation de déplacement dérogatoire.

Fonctionnement des transports en bus, bus scolaires, taxis et trains adapté au respect des mesures sanitaires dont la

limitation du nombre de voyageurs et le port du masque obligatoire.

## Lieux publics

Les parcs et jardins seront ré-ouverts.

L'accès aux plages reste interdit jusqu'au 1er juin.

Les activités sportives en salle seront interdites ainsi que les sports collectifs et les sports de contact.

Les rassemblements dans les lieux publics seront limités à 10 personnes.

Les lieux de cultes seront ouverts mais les cérémonies resteront interdites jusqu'au 2 juin.

Les cinémas, salles des fêtes, salles de concert resteront fermés.

La réouverture des cafés et restaurants sera étudiée par le Gouvernement fin mai.

## Sirènes d'alerte

Les essais mensuels des sirènes du "Système d'Alerte et d'Information des Populations" (SAIP), exceptionnellement suspendu par la Préfecture au mois d'avril pour ne pas inquiéter les populations, reprendront normalement sur tout le territoire à compter du mercredi 6 mai. Nous vous rappelons que les essais ont lieu tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h et ont pour but de vérifier le bon fonctionnement du dispositif.

## Déchets

**Durant la période de confinement :**

La Métropole a instauré un service réduit de ramassage des déchets et fermé l'accès aux déchetteries.

Par ailleurs, les services municipaux ont continué à procéder au ramassage des poubelles de ville et déchets sauvages signalés pendant toute la période de crise.

**A compter de la date du déconfinement et jusqu'à la fin de la crise sanitaire majeure :**

Reprise des collectes et réouverture des déchetteries dans le respect des consignes sanitaires.

## Restez informés en ligne

Le site de la Ville et la page Facebook reprennent les informations liées à l'actualité du confinement.

**Site internet :** [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

**Page Facebook :** [www.facebook.com/Ville-de-Saint-Aubin-les-Elbeuf-109732017329119](https://www.facebook.com/Ville-de-Saint-Aubin-les-Elbeuf-109732017329119)